

# Règlement - Course caisses à savon 2024 Festi'Bonneville

## Article 1 - Généralités

L'association Festi'Bonneville organise le **dimanche 5 mai 2024**, une course de caisse à savon constituée de plusieurs manches et diverses animations.

L'ensemble de la manifestation se déroule Rue de Pressy - Parking de l'Agora à Bonneville (74130). Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter le présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par la Direction de course, notamment relatives à la sécurité.

## Article 2 - Programme

Déroulement de la journée du dimanche 5 Mai 2024 :

- A partir de 7h00 : Fermeture de la route de la descente
- 8h30 - 9h30 : Arrivée des équipes
- 9h30 à 10h30 : Contrôle technique
- 11h00 à 13h00 : 1<sup>ère</sup> descente et 2<sup>nde</sup> descente
- 13h00 à 14h00 : Pause
- 15h00 à 18h00 : 3<sup>ème</sup> descente et 4<sup>ème</sup> descente, suivies de la remise des prix

*Planning sous réserve de modification, les temps de passages des véhicules étant estimés.*

## Article 3 - Inscriptions

L'inscription doit être réalisée sur le site HelloAsso.com au préalable de la course.

Le nombre d'inscriptions sera limité à **25 caisses maximum**.

Chaque caisse peut être gérée par une équipe de plusieurs participants. Lors de l'inscription sur HelloAsso.com, les nom, prénom et âge du participant principal devront être mentionnés, ainsi que les informations concernant les autres éventuels participants, formant l'équipe.

L'âge minimal des participants est de 8 ans. Pour les participants mineurs, les descentes sont placées sous la responsabilité de leurs parents. Il est possible de concourir avec plusieurs participants pour la même caisse à savon.

Le tarif d'inscription est de **10 €** pour la participation à la course, **par caisse à savon**.

## Article 4 - Règlement général

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure à tout moment des véhicules ne présentant pas ou plus les garanties de sécurité requises.

Dans le cas d'un comportement inadapté de l'équipage, d'une caisse ne garantissant plus des conditions de sécurité optimales ou réalisant un temps de passage trop long, la Direction de Course pourra être amenée à écarter les véhicules qui ne pourront pas prendre les départs suivants.

En cas de dépassement horaire trop important, elle pourra être amenée à réduire le nombre de véhicules prenant part au départ de chaque course ainsi que le nombre de passages.

# Règlement - Course caisses à savon 2024

## Festi'Bonneville

### Article 5 - Règlement de Course

#### 5.1 - Règlement technique des Caisses à Savon

➔ Vérifié par la Direction de course le jour de la course

Les caisses à savon sont des véhicules "fait maison" sans moteur. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente.

#### Cahier des charges commun:

- 4 ou 3 roues (roues à rayon interdites)
- Aucun angle saillant et rien de coupant
- Un freinage obligatoire sur 2 roues à positionner prioritairement sur roues arrières
- Volant ou guidon, direction obligatoire sans jeu
- 1 anneau de 2,5cm de diamètre à l'intérieur sur l'avant et sur l'arrière de la caisse (boulonnés ou soudé au châssis et prévus pour supporter 800 kg).
- 1 sangle de 1m50 à 2m solide (1 Tonne) munis de 2 mousquetons 800 kg minimum pour être tractée lors des remontées.
- Un siège solidement fixé avec un dossier
- Un plancher entier

#### Identification :

Pour une meilleure clarté dans l'identification, chaque véhicule sera doté d'un numéro lors de l'arrivée le matin. Ce numéro sera apposé sur le chariot de façon visible avant le contrôle technique.

#### 5.2 - Recommandation de conception, construction et de sécurité

➔ La sécurité des Caisses à savon est primordiale

La conception de la caisse doit prévoir idéalement une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes (contre-plaqué, fibre de verre, métal, ...).

Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé », papier mâché, ... sont interdits (sauf pour la partie décoration). La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule. Le plancher doit être complet sous le pilote. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

Toute source de propulsion motorisée est interdite (aucun moteur, aucune pédale de type vélo) : propulsion à la seule force physique de l'équipe.

#### 5.3 - Décorations et animations

➔ La décoration comme l'animation est laissée au goût, à l'initiative et à l'imagination de l'équipage.

**Elle ne doit en rien augmenter les risques, aussi bien pour le pilote que pour les spectateurs.**

Il est cependant interdit :

- de jeter sur la piste des éléments pouvant gêner le passage des concurrents ( riz, maïs, fruits, billes, huile, ...) et tout objets, liquides ou obstacles pouvant être dangereux,
- d'utiliser des pétards, feu d'artifices, explosifs, ...

## Règlement - Course caisses à savon 2024 Festi'Bonneville

Tous les éléments jetés lors de l'animation devront être biodégradables (Confettis, ... ) Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites (sauf nom caricaturé l'humour reste de mise).

### 5.4 - Équipements de sécurité obligatoires pour la course

➔ Vérifiés par la Direction de course au départ

#### Pour les pilotes et passagers :

- un **casque intégral** (type moto ou ski, pas de casque vélo )
- des **vêtements longs** protégeant l'ensemble du corps (pantalon et manches longues)
- des **gants** (les doigts doivent être entièrement protégés),
- des **chaussures fermées** couvrant tout le pied ( pantoufle, ballerine, espadrille sont interdites )
- d'autres protections de type **coudières, genouillères, dorsale**, ... sont vivement recommandées

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est également obligatoire pendant les remontées.

## Article 6 – Descriptif de la course

### 6.1 - Descriptif du circuit

La course se situe sur la route Elle comprend une zone de départ, la piste proprement dite et une zone d'arrivée.

La longueur de la descente est de 300m environ. Elle est située sur une route goudronnée en pente et peut présenter plusieurs courbes naturelles ou artificielles.

La route sera fermée à la circulation pendant la durée de la compétition. Les lignes de départ et d'arrivée seront clairement visualisées.

Après la ligne d'arrivée, une zone protégée sera prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter. Les pilotes devront rester stationner sur le parking de l'Agora, en attendant le dernier passage et la remontée. Ils devront rester à proximité de leur véhicule.

### 6.2 - Déroulement de la course

Les véhicules sont invités à s'avancer vers la ligne de départ, un par un, selon le numéro attribué au véhicule. Le signal de départ est donné par le Directeur de course.

La caisse à savon prend part à la descente, peut proposer tout le long de la descente des animations.

Les arrêts ne sont pas autorisés, sauf en cas d'accident.

Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les participants doivent rester à proximité de leur véhicule.

Une fois tous les concurrents passés, la remontée des caisses sera assurée par plusieurs véhicules sous la responsabilité de la direction de course.

Aucune autre personne que le conducteur ne devra se tenir dans le véhicule. Pour des raisons de sécurité (poids), les caisses à savons ne devront pas être surchargées lors des remontées (responsabilité de chaque pilote).

# Règlement - Course caisses à savon 2024 Festi'Bonneville

## ARTICLE 7 – Sécurité

### 7.1 - Sécurité de la piste

Des bottes de paille et autre système de protection seront placés devant les obstacles naturels existant en bordure de piste (arbres, panneaux de signalisation...).

La piste sera séparée des zones de circulations et de stationnements prévues pour le public par des bottes de paille, des barrières, des banderoles, ...

### 7.2 - Sécurité de la manifestation

Un service de secours, composé de secouristes de la Croix Rouge, sera assuré tout au long de la manifestation.

Les pilotes doivent être pleinement maîtres de leurs véhicules et ne devront pas être sous l'emprise de drogues ou d'alcool. En cas de doute la Direction de course pourra leur interdire le départ et exclure l'équipage concerné.

### 7.3 - Sécurité des caisses à savon

Une homologation des caisses à savon sera faite par les organisateurs, avant l'inscription pour vérifier la conformité des véhicules selon le cahier des charges établi par le règlement.

Des contrôles pourront également être organisés avant chaque départ. La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle pourra décider d'exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises au départ de chaque manche.

### 7.4 - Sécurité de la descente

Des commissaires de piste, désignés par l'organisateur sont placés sous l'autorité de la direction de course et répartis tout le long de la piste. En cas de sortie de piste le Directeur de course signale l'incident.

Selon la nature de l'incident :

- ils préviennent par radio les services de sécurité et le directeur de course présents sur le circuit,
- ils dégagent la caisse de la piste qu'ils remettent si nécessaire en état puis signalent que la course peut reprendre.

## Article 8 - Prix et récompenses

Des prix seront prévus pour récompenser :

- **Coup de cœur du public** : la caisse ayant eu le plus de vote du public correspondant au plus grand nombre de like de la photo de la caisse, sur notre page facebook et instagram) - votes ouverts jusqu'à 17h00
- **Caisse à savon la plus jolie** : le jury évaluera la créativité et l'esthétique
- **Caisse la plus festive** : le jury évoluera le degré d'ambiance apporté tout au long de la course (du départ à l'arrivée)
- **Coup de cœur du Jury** : le jury prendra en considération divers critères tels que le fair play, la bonne humeur, la qualité de la construction de la caisse, etc pour définir son coup de cœur
- **Prix junior -16ans** : le jury prendra en considération divers critères tels que le fair play, la bonne humeur, la qualité de la construction de la caisse, etc pour définir son coup de cœur uniquement pour les participants de -16ans
- **Grand gagnant** : le jury additionnera les points accordés à chaque critères listés ci-dessus pour définir le grand gagnant

## Règlement - Course caisses à savon 2024 Festi'Bonneville

Les récompenses à gagner pour chaque catégories sont les suivantes :

- une inscription offerte pour l'année prochaine
- une coupe
- des goodies

### Article 9 - Assurances

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité et de celle de ses préposés.

Chaque concurrent doit obligatoirement souscrire une assurance individuelle (risques corporels et responsabilité civile) à présenter lors de l'accueil des participants.

### Article 10 - Annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits et/ou d'annuler l'épreuve.

De plus, en cas d'une simple pluie, en raison de la dégradation des bottes de paille utilisées pour la sécurisation des parcours et du risque de glissade pour les véhicules, la course pourra être annulée et reportée à une date ultérieure.

### Article 11 - Droit à l'image

Le participant et son équipe accorde à l'Association Festi'Bonneville le droit de capturer et d'utiliser des enregistrements, des photographies, des dessins ou tout autre matériel relatif à sa candidature et/ou sa participation.

